

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 OCTOBRE 2008**

L'an deux mille huit, le 06 octobre à 19H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel SOHIER, Maire de TREGUIER.

Etaient présents :

Michel SOHIER, Maire,
Jean- Michel HUON, Michel LE HENAFF, Anne GAUTIER, Marie-Françoise RANNOU,
Jean LE MERDY, Serge KERAMBRUN, Adjoints.

Vania BROUDIC , Jacques THOMAS, Henri LE BELLEC, André TILLY, Erwan RIVOALLAN, Yves MEUNIER, Laurence GELARD, Jean-Claude KERGARAVAT, Yann DRESCHER, Michèle DABADIE, Anne LEVESQUE, Marie-France GAULTIER, Marielle GUILLARD, Raymonde HUE.

Absents excusés :

Jack ALBERIC, procuration à Serge KERAMBRUN
Louis AUGES, procuration à Jean-Claude KERGARAVAT

Date des convocations : 26 septembre 2008

Secrétaire de séance : Michèle DABADIE

Assistait également à la séance :

Mme SPIESER Michèle, secrétaire générale
Melle F LE MAT, rédacteur

Ordre du jour :

- I. Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal du 07 juillet 2008
- II. Informations du Maire
- III. Personne chargée de représenter le Maire à la CLI (Commission locale d'insertion)
- IV. Bail de chasse
- V. Finances :
 - 1) Indemnité de conseil du Trésorier
 - 2) Prix des maisons fleuries
 - 3) Suppression des régies de recettes : cantine et garderie
 - 4) Décision modificative Régie de transport
 - 5) Placement de fonds : budget du port de plaisance
 - 6) Tarifs bibliothèque
 - 7) Tarifs marchés et cirques

- 8) Participations financières des communes ayant des enfants scolarisés à Tréguier

VI .Procédure de viabilisation du terrain BSB

VII . Port de plaisance : gérance du bar des plaisanciers, travaux au bar, point sur le dragage

VIII. Modification du tableau des effectifs

IX . Questions diverses

La séance est ouverte, il est 19 h 40.

I. Approbation du procès –verbal du Conseil Municipal du 07 juillet 2008

Ce procès- verbal n'appelle aucune observation particulière. **Il est donc adopté à l'unanimité.**

II. Informations du Maire

❖ Point sur l'affaire ELIES

Le Maire rappelle que le bail à construction des époux ELIES expirait le 01 septembre 2008 . Ces derniers ont donc remis le 2 septembre les clefs des constructions qu'ils avaient édifiées et sont conviés le lundi 13 octobre à un état des lieux. Le couple, a, par son avocat, saisi le Tribunal administratif de Rennes en référé provision et réclamé à la commune une indemnité de 705 000 € hors frais de justice, due selon eux pour du bâti et deux fonds de commerce.

Le Tribunal , a, par une ordonnance du 26 septembre 2008, rejeté la demande d'indemnisation des époux ELIES qui peuvent faire appel dans un délai de quinze jours auprès de la cour administrative d'appel de Rennes.

L'affaire est loin d'être close, précise le Maire.

❖ L'audit du personnel

Un audit réalisé auprès du personnel essentiellement administratif avait été demandé par l'ancienne municipalité en octobre 2002 et son compte rendu n'avait jamais été communiqué aux membres de l'opposition. Aujourd'hui, ces derniers forment la municipalité et ont reçu la personne ayant réalisé l'audit

afin d'en connaître les résultats.

Il s'avère que le rapport, resté en possession du Maire précédent, préconisait des mesures radicales envers certaines personnes, voire trop radicales d'après le Maire. En tout cas, ces mesures sont restées sans effet mais cet audit a contribué à l'instauration d'un climat de défiance envers la municipalité de l'époque.

Le Maire ne souhaite pas exposer en conseil des détails, cela est trop délicat. Il trouve très regrettable que son prédécesseur, même s'il était difficile pour lui de rendre public le compte rendu, n'ait pas jugé nécessaire et accepté d'en informer l'opposition.

Quoiqu'il en soit, même si le fonctionnement des services administratifs n'est pas parfait, il règne une bonne ambiance.

L'audit en question a tout de même coûté 15657 € et n'a rien donné de concret. Le sujet aurait dû être réglé bien avant.

❖ Enquête publique sur le stockage de ferraille au port

Une enquête publique relative au stockage de ferraille au port est réalisée du 01 au 31 octobre. Madame LAURENT est le commissaire enquêteur et reçoit le public en mairie. Toute personne intéressée de Tréguier ou des environs peut la rencontrer et consulter le dossier d'enquête, faire par écrit ou oralement toutes observations, requêtes, même hors horaires de ses permanences.

III. Personne chargée de représenter le Maire à la CLI

Le Maire propose de désigner Madame RANNOU Marie France afin de le représenter à la CLI (Commission locale d'insertion) à Lannion. En effet, le Maire est membre de droit de cette instance.

Il met aux voix cette proposition. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

IV. Bail de chasse

Le Maire fait part d'un courrier de Monsieur Gérard NONNEN, président de la société de chasse de Minihiy-Tréguier, intéressé par la location d'un terrain communal de 20 000 M2 environ aux abords du bilo, dans le petit bois longeant le Guindy. Il souhaite y organiser plusieurs battues de chevreuils et renard dans l'année. Ce terrain est cadastré section AI n°355.

Une proposition de bail a été élaborée par Maître GUILLOU, notaire à Tréguier, et prévoit la location pour une durée d'un an à compter du 28 septembre 2008 sans tacite reconduction.

Il soumet au vote cette proposition. **Elle est acceptée avec 22 voix pour et 1 abstention (Jacques THOMAS).**

V. Finances

1) Indemnité de conseil du Trésorier

Une indemnité est due au trésorier en échange des conseils et services rendus à la commune. Elle est accordée à titre nominatif et annuellement pour la durée du mandat. Un arrêté de 1983 définit les conditions d'attribution . Elle est calculée à partir d'une assiette correspondant à la moyenne des dépenses réelles des comptes administratifs des trois dernières années et chaque commune doit déterminer le taux applicable à cette base.

Le Maire propose de fixer le montant à 100 % de la somme fixée et soumet la proposition au vote. **Elle est acceptée avec 22 voix pour et 1 abstention (Yves MEUNIER).**

2) Prix des maison fleuries

Monsieur LE MERDY propose de voter les prix afférents aux cinq catégories concernant le concours des maisons fleuries (voir annexe jointe)

Il précise que la remise des prix est fixée au 22 octobre à 17h30 à la salle d'honneur. Madame HUE souligne qu'il s'agit du jour du repas des anciens. Il faut donc fixer une autre date.

Le Maire met aux voix les différents prix envisagés. **Ils sont acceptés à l'unanimité.**

3) Suppression des régies de recettes : cantine et garderie

Monsieur HUON informe l'assemblée que depuis début septembre la cantine et la garderie ne sont plus réglées par les parents par achat de tickets ou paiement en chèque ou espèces à la mairie. Désormais, les intéressés recevront une facture.

Il y a donc lieu de supprimer les régies de cantine et garderie.

Le Maire soumet cette proposition au conseil. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

4) Décision modificative régie de transport

La régie de transport concerne le petit car de la ville qui n'engendre aucune recette mais simplement des dépenses d'entretien et de carburant.

La TVA étant récupérable sur ces sommes par la commune , mais le centre des impôts ne gérant pas les décimales après la virgule , il s'en suit nécessairement une petite

différence entre la TVA payée et celle récupérée. En l'occurrence, les comptes font apparaître un débit de 0.48€.

Monsieur HUON propose donc de virer 1 € du compte 616 (prime d'assurance) au compte 658 (charges diverses de la gestion courante).

Le Maire met aux voix cette proposition. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

5) Placement de fonds : budget du port de plaisance

Monsieur HUON explique qu'un emprunt de 300 000 € a été effectué pour faire face aux travaux de dragage du port. Or, ces travaux étant suspendus pour des problèmes techniques ainsi que le paiement des factures, de l'argent est disponible et sans affectation en attendant que la situation se débloque.

La municipalité a pensé placer cet argent en attendant de le débloquent le moment voulu. Le trésorier a précisé les conditions de placement de ces liquidités excédentaires : seulement dans les cas de fonds provenant de libéralités, d'aliénation du patrimoine, d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité, de recettes exceptionnelles.

Le placement est donc possible pour le cas présent et les placements autorisés sont les CAT (Comptes à terme) et les OAT. Le placement en CAT est sans aucun risque et rapporte de 3 à 4 %.

Monsieur LE HENAFF voudrait étendre les placements à d'autres sommes. Le Maire lui répond que les cas concernés sont exhaustifs et viennent d'être énumérés.

Le Maire soumet à l'approbation du conseil l'autorisation de le laisser placer cet argent et de le retirer sans décision du conseil au moment de payer les factures.

Cette proposition est acceptée avec 22 voix pour et 1 abstention (Michel LE HENAFF).

6) Tarifs bibliothèque

Madame GAUTIER expose que la bibliothèque municipale a été créée en 2001, succédant à une gestion par une association avec accès payant.

Le principe de gratuité est adopté en 2003 pour 400 abonnés. En 2008, cette bibliothèque recense 650 abonnés dont 41 % de trécorrois et 59% d'extérieurs. En quatre ans, la fréquentation des trécorrois a augmenté de 12 % et celle des extérieurs de 45%.

Le souhait de la municipalité actuelle est de créer, pour les abonnés extérieurs à Tréguier, un tarif à la famille et non à la personne (par adulte et par enfant). Ce tarif serait applicable à partir du 01 janvier 2009 et à la date anniversaire de l'abonnement. Il serait de 20 €.

Le Maire met aux voix cette proposition . **Elle est acceptée à l'unanimité.**

Par contre, pour les trécorrois, il est proposé un principe de gratuité auquel toute l'équipe municipale n'adhère pas .C'est pourquoi le maire propose un vote à bulletin secret. **Cette proposition de gratuité est adoptée avec 17 voix pour et 6 contre.**

7) Tarifs marchés et cirques

➤ Marchés

Monsieur LE HENAFF rappelle qu'ils sont inchangés depuis 2005, à savoir 0.30 € et 0.80 € par mètre linéaire.

Il propose de fixer le prix à 0.40 € le mètre linéaire pour les abonnés et à 1 € pour les non abonnés à compter du 01 janvier 2009.

Cette proposition est mise aux voix. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

➤ Cirques

Les cirques s'installent sur le terre- plein des boulistes près du port.

Jusqu'à présent, le tarif d'occupation était de 1 € le mètre linéaire. Monsieur LE HENAFF propose de tenir compte dorénavant de la surface du chapiteau. En effet, la facturation a paru un peu élevée cet été par exemple pour le cirque Gervais qui a payé 250 € pour un public assez restreint.

Les tarifs seraient donc de :

- Surface inférieure à 200 M2
 - premier jour : avec ménagerie ► 100 €
sans ménagerie ► 60 €
 - deuxième jour : avec ménagerie ► 70 €
sans ménagerie ► 40 €
- Surface supérieure à 200 M2
 - premier jour : avec ménagerie ► 160 €
sans ménagerie ► 100 €
 - deuxième jour : avec ménagerie ► 100 €
sans ménagerie ► 70 €

Le Maire soumet ces propositions au vote. **Elles sont adoptées avec 21 voix pour et 2 abstentions (Vania BROUDIC et Yann DRESCHER).**

8) Participations financières des communes ayant des enfants scolarisés à Tréguier

Monsieur HUON expose que beaucoup d'enfants fréquentant les écoles de Tréguier et la cantine viennent de communes ne participant pas financièrement aux dépenses engagées, sauf MINIHY-TREGUIER. La CLISS, qui n'existe qu'à Tréguier comporte elle aussi 14 enfants dont 13 de l'extérieur.

Sans inclure MINIHY, les proportions de fréquentation sont les suivantes :

- Primaire et CLISS : 28% d'extérieurs
- Maternelle : 25 % d'extérieurs
- Garderie : 33 % d'extérieurs

Monsieur HUON propose d'autoriser le Maire à demander à ces autres communes une participation sur la base du volontariat.

Le Maire met cette proposition au vote. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

VI. Procédure de viabilisation du terrain BSB

Monsieur LE HENAFF expose que BSB a eu le permis de construire pour la réalisation de treize logements rue du manoir saint andré. Il est prévu dans la convention avec BSB que la commune apporte le terrain viabilisé moyennant une participation financière.

Un avant projet a été réalisé par Trégor Goelo Conseil pour 6000 € concernant les aménagements des abords (viabilisation, voirie).

Il propose à l'assemblée de :

- ❖ Approuver l'avant projet présenté pour l'aménagement des parties communes

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- ❖ Approuver l'enveloppe financière :

- Pour partie voirie provisoire, voirie définitive, réseau eaux usées, réseau eaux pluviales, télécom, eau potable : 151 432.50 € HT
- Pour la partie basse tension, gaz, éclairage public (travaux sous maîtrise d'ouvrage SDE) : 24 411 .45 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

- ❖ Autoriser le maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour la première partie des travaux pour 198 000 € TTC (sur 210 000 € TTC , 12 000 sont à la charge de BSB)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- ❖ Autoriser le Maire à signer une convention de travaux avec BSB pour des travaux exécutés dans les parties privatives à déduire de l'enveloppe initiale pour un montant de 10 195 € HT.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

VII. Port de plaisance : gérance du bar des plaisanciers, travaux au bar, point sur le dragage

❖ Gérance du bar des plaisanciers

Le Maire informe l'assemblée que , suite au départ début septembre de Monsieur et Madame ALBERIC, gérants du bar des plaisanciers dont la commune est propriétaire, il a fallu faire appel à candidature.

Une commission s'est réunie pour examiner cinq candidatures et deux candidats sont sortis du lot. Monsieur Jean-Yves GUENVER et Melle Typhaine LE BRIAND ont en effet l'expérience, le dynamisme et des projets correspondant aux vœux de la municipalité.

Le Maire précise que la veille de ce conseil, Monsieur GUENVER s'est désisté car il a trouvé un emploi plus en adéquation avec sa vie de famille.

Il ne reste donc plus qu'une candidate et le Maire propose de voter à bulletin secret pour ou contre ou de s'abstenir.

Les résultats sont 17 voix pour, 4 abstentions et 2 contre.

La candidature de Melle BRIAND est donc acceptée.

Le loyer est fixé à 550 € TTC par mois avec la terrasse et il faut aussi autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du bar. Après vote, **cette autorisation est adoptée à l'unanimité.**

❖ Travaux au bar

Monsieur LE HENAFF précise que des travaux sont nécessaires dans ce bar avant une nouvelle ouverture. En effet, le sol se décolle, les murs sont défraîchis et les deux portes arrière sont à changer.

L'appel à concurrence a fait retenir l'entreprise la moins disante, c'est-à-dire RAUB de Lannion pour un montant de 16 236 €56 TTC.

En ce qui concerne les portes, le montant sera d'environ 5400 € TTC. Des consultations sont en cours.

❖ **Point sur le dragage**

Monsieur LE MERDY rappelle que les travaux de dragage sont suspendus et les drains enlevés. Les objectifs attendus (- 2 mètres) ne sont pas atteints à certains endroits.

La société concernée avance que les sédiments sont trop résistants pour le système de dragage utilisé. Seulement 8000 M3 sur 16000 M3 ont été drainés.

Les résultats des analyses de sondage sont attendus.

VIII. Modification du tableau des effectifs

Suite à des avancements de grade, il s'agit de créer les postes suivants correspondant aux nouveaux grades :

- 3 postes d'adjoint technique de 1 ère classe au lieu de 3 postes d'adjoint technique de 2ème classe.
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe au lieu de 2 postes d'adjoint technique de 1 ère classe.
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1 ère classe au lieu de 3 postes d'adjoint technique principal de 2 ème classe.

Le Maire soumet ces propositions à l'approbation du Conseil Municipal. **Elles sont acceptées à l'unanimité.**

D'autre part, Melle Séverine ANTOINE désire reprendre un plein temps au lieu d'un 80 % à compter du 01 octobre 2008.

Cette proposition est mise aux voix. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

IX. Questions diverses

Lors d'un précédent conseil , Madame HUE avait demandé où en était la pose du défibrillateur. En effet, se posait le problème d'une nécessité de non exposition au soleil.

A ce jour, le support a été posé et le défibrillateur se trouve en mairie.

L'ordre du jour est épuisé, il est 21 H 30.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,